

# Comment répondre à la légitime et ambitieuse volonté politique d'une école ouverte à tous?

Participez aux Assises 2012

ASSISES ROMANDES  
DE L'ÉDUCATION  
SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2012  
UNIL/LAUSANNE-DORIGNY

ÉCOLE FOURRE-TOUT  
OU  
ÉCOLE POUR TOUS

LE PRIX DE L'INTÉGRATION

AMCOFF | AVECO | SAEN | SEJ | SEJB | SPFF | SPG | SPV | SPVAL  
AVEC LA FAPERT ET LA FED, ET LA PARTICIPATION DE LA CIIP

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS: [WWW.LE-SER.CH](http://WWW.LE-SER.CH)

SYNDICAT DES  
ENSEIGNANTS  
ROMANDS SER

Inscriptions  
[www.assises-education.ch](http://www.assises-education.ch)  
jusqu'au 12 septembre

Comment intégrer sereinement des élèves à difficultés toujours plus complexes et avérées dans une école toujours plus tatillonne et sélective?

# Des espoirs, mais du souci à se faire

Jusqu'au milieu du XXe siècle, la prise en charge des enfants et des jeunes en situation de handicap relevait plutôt d'organisations caritatives, religieuses ou d'utilité publique. C'est le 19 juin 1959 qu'a été adoptée la Loi sur l'assurance invalidité (LAI), loi très progressiste pour l'époque, qui a, au fil des révisions, permis que soit géré un enseignement spécialisé grâce à un système d'assurance publique. Au début du XXIe siècle, à la suite de longs débats et de négociations, ont été proposés au peuple de nouveaux articles constitutionnels réglant une nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT), traduite par un désengagement de l'AI pour les institutions et l'enseignement spécialisés. Acceptation par le peuple le 28 novembre 2004.

## Un accord bienvenu

A la suite de cette votation, les inquiétudes pouvaient être grandes d'un démantèlement de tout ce qui avait été mis en place, dès la fin des années 50, à coup de subsides fédéraux, dans le domaine de l'enseignement spécialisé. C'est dire si la conclusion d'un Accord intercantonal en 2007 a été saluée par le SER, d'autant qu'il permettait la redéfinition d'outils et de terminologie communs. En inscrivant au cœur du Concordat le droit de chaque personne à une formation appropriée et en ne faisant plus de distinction entre bénéficiaires ou non de l'AI, la CDIP<sup>1</sup> plaçait résolument le secteur spécialisé dans le domaine éducatif.

Le SER savait, en prenant acte de cet accord ambitieux, les dangers qu'il recelait et les difficultés de mise en œuvre qui en découleraient.

## De l'intégration à l'inclusion

La décision que (art. 2 du Concordat) «les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives» va dans le sens d'une idée éthique qui est dominante en Suisse et dans le monde depuis les années 80 (voir la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées – Lhand – de 2002 et la Convention de l'ONU pour l'égalité des chances des personnes handicapées de 2006).

Même si le Concordat reste prudent et précise que l'intégration doit «tenir compte de l'environnement et de l'organisation scolaires», la direction est donnée et constitue un défi important pour les cantons et leurs enseignants dans la mise en œuvre de l'Accord intercantonal.

C'est que le fait d'éviter autant que faire se peut les solutions séparatives amène à considérer l'école dite «ordinaire» comme une «école pour tous» avec tout ce que cela devrait impliquer de changements dans l'organisation du travail, la différenciation, les ressources à disposition pour pouvoir travailler à l'éducation et à la formation d'élèves «à besoins particuliers». Passer d'une école très normative, avec des classes prétendument homogènes, à une école ouverte à tous, où tous

les élèves sont considérés comme ayant des besoins plus ou moins particuliers, nécessite plus qu'une adaptation. C'est un changement d'état d'esprit et de culture professionnelle.

Le SER, qui fêtera bientôt ses 150 ans, peut se souvenir que Claparède disait en 1901: «On n'a pas, pour l'esprit de nos enfants, les égards qu'on a même pour leurs pieds! On leur fait des souliers sur mesure. A quand une école sur mesure?»<sup>2</sup> Sans aller jusqu'à une individualisation qui serait tout aussi contre-productive qu'une indifférence aux différences, une école ouverte à tous nécessite une prise en charge adaptée et donc sortie d'organisation, de ressources humaines et de moyens adéquats.

## Les thèses du SER

Deux ans avant l'adoption de l'Accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, le SER éprouvait le besoin de se doter de «Thèses sur l'intégration scolaire des élèves ayant des besoins particuliers». Ces thèses, adoptées par le Comité du SER en septembre 2005 et par l'Assemblée des délégués à Yverdon le 29 mars 2006, figurent en page 4 et 5 de ce dossier et sont également à disposition sur le site SER. C'est pour faire suite à la décision de l'Assemblée des délégués de 2002 de travailler à construire une école «juste et efficace» que ces thèses ont été rédigées.

Elles plaçaient déjà l'école dans une perspective plus inclusive qu'intégrative: «L'école obligatoire est ouverte à tous les élèves quelles que soient leurs différences.» Elle doit pouvoir «organiser des apprentissages qui permettent de répondre aux besoins de la diversité des élèves». Consciente que ce virage vers une école réellement intégrative nécessitait l'adhésion de tous, l'Assemblée des délégués a assorti son acceptation des thèses d'un appel à tous les partenaires et de plusieurs points de résolution (voir le site des Assises).

## Et maintenant?

Le temps a passé, l'Accord a été signé et la balle est maintenant dans le camp des cantons, dont les

concepts légaux d'enseignement spécialisé (et donc d'inclusion) ne sont pas tous stabilisés et encore moins adoptés. Un immense travail a été effectué et continue à l'être dans plusieurs cantons, qui sollicitent nombre d'enseignantes et d'enseignants et des responsables à tous les niveaux.

Le problème est que cet effort conséquent est demandé à un moment où l'école subit déjà une profonde mutation avec la mise en œuvre de la Convention scolaire romande et du Concordat HarmoS. Plusieurs cantons voient leurs lois sur l'enseignement évoluer, de nouveaux moyens d'enseignement apparaissent, la formation initiale et continue se cherche, le tout sur fond de pénurie annoncée.

L'indispensable remise en question de l'organisation du travail scolaire ne semble pas à l'ordre du jour. Là où il faudrait des prises d'initiatives et de responsabilités, un regain d'autonomie pour assurer la saine gestion en équipe d'une évolution difficile et complexe, les systèmes scolaires semblent miser davantage sur une augmentation des échelons et du contrôle hiérarchiques que sur la responsabilisation et la mobilisation de tous les acteurs sur un projet commun.

Le SER ne peut cacher son inquiétude en mesurant les efforts déployés et souvent le désarroi qui prévaut ici ou là. Au point que l'Assemblée des délégués du 27 novembre 2010 a réaffirmé les exigences des thèses de 2006 et insisté sur la délicate mise en pratique entamée dans les cantons.

L'inclusion, qui semble être largement souhaitée, se heurte souvent au principe de réalité qui est de «tenir compte de l'environnement et de l'organisation scolaires». L'école reste principalement normative et peine à se réinventer pour être ouverte à tous. De plus, personne n'a vraiment de vision de la réalité au niveau intercantonal (voir encadré ci-contre).

### Pessimisme

Disons-le clairement, cette évolution «politiquement correcte» vers une société plus inclusive est loin d'être partagée par tous et semble même faire souvent débat au niveau de la politique de certains pays. Elle a déjà fortement secoué la scène fédérale en Suisse, particulièrement dans la période qui a précédé les élections nationales.

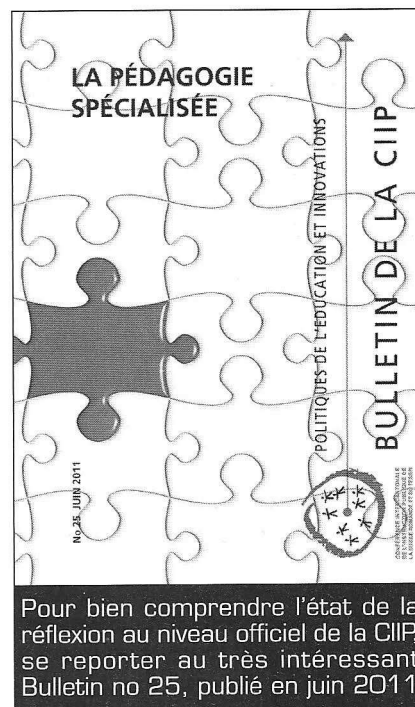
Ce qui fait que, depuis 2007, cette aspiration vers une école inclusive a été retardée et semble flotter dans un air par ailleurs très chargé. Dans plusieurs cantons les mesures sélectives, administratives, les procédures d'évaluation de la qualité se multiplient, compliquent le travail des enseignantes et des enseignants, rendent la gestion de l'école moins humaniste, plus technique. L'école pour tous est dans tous les discours, mais bien des instructions réglementaires vont exactement à fin contraire.

Il y a quelques mois, l'UDC a lancé un programme très détaillé et fort bien traduit qui vouait aux gémonies toute tentative inclusive de l'école et prônait la mise à

l'écart de tout élève différent. Ce programme politique a fortement choqué bon nombre d'enseignants et le SER a réagi à travers le lancement d'une pétition qui exige que soit promue et défendue une «Ecole publique basée sur le principe d'éducabilité et déterminée à corriger les inégalités des chances».

Ainsi, malgré le consensus politique qui a présidé au vote unanime du Concordat de 2007, des principes construits de manière solide et durable sont implicitement ou explicitement remis en cause. Les difficultés compréhensibles de la transformation de nos systèmes scolaires dans la perspective d'une école ouverte à tous paraissent déjà énormes. Si l'on y ajoute les contradictions institutionnelles entre discours et gestion, les visées politiques obsolètes, la désespérance des praticiens et l'obsession managériale, les missions de l'école ont beaucoup de souci à se faire.

<sup>1</sup> Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique  
<sup>2</sup> Educateur – Numéro spécial 2010 – p. 5.



Pour bien comprendre l'état de la réflexion au niveau officiel de la CIIP, se reporter au très intéressant Bulletin no 25, publié en juin 2011

## Lacunes statistiques

Il faut bien constater un certain nombre de méconnaissances et un manque de vision transversale en ce secteur. Même si la mise en œuvre du concordat repose sur des compétences et responsabilités strictement cantonales, une meilleure visualisation des réalités est indispensable. Or, plus que tout autre, ce secteur souffre d'un manque flagrant d'informations statistiques fiables, aussi bien quantitatives que qualitatives. L'enseignement spécialisé est la partie la plus congrue du *Rapport national sur l'éducation* publié en 2010. Un groupe de travail mixte CDIP – OFS souhaite y pallier progressivement, dans le cadre du grand projet d'amélioration des statistiques sur l'éducation. Il pourra en particulier s'appuyer sur la terminologie commune découlant du concordat et, espérons-le, sur le nouveau numéro AVS 2013.

Olivier Maradan  
Bulletin CIIP no 25 - juin 2011

# Le SER entre idéal et ambition

L'école pour tous n'est pas une idée nouvelle pour le SER, loin s'en faut. Le congrès précurseur de 1983 à Sion («L'école obligatoire et la sélection scolaire») a marqué la voie. Et, à la suite de la votation sur la RPT, le comité de SER a pris position, relayé peu après par l'assemblée des délégués, en adoptant les thèses exigeantes et ambitieuses que vous trouverez ci-après. Ces thèses ont été réaffirmées dans une prise de position «Vers une école inclusive» par l'Assemblée des délégués du 27 novembre 2010. (Vous trouverez ci-après l'essentiel des thèses; pour le texte original, consulter le site [www.le-ser.ch](http://www.le-ser.ch))

## Les thèses du SER

L'école obligatoire est ouverte à tous les élèves, quelles que soient leurs différences. Une école pour tous doit pouvoir organiser des apprentissages qui permettent de répondre aux besoins de la diversité des élèves: aussi bien les élèves qui apprennent rapidement que ceux qui ont des difficultés ou des handicaps. Il ne s'agit pas de séparer les élèves en filières, mais de différencier les apprentissages par des pratiques pédagogiques intégrées, adaptées aux besoins des élèves différents. L'objectif de l'école obligatoire consiste à donner la meilleure formation à chacun. A la fin de la scolarité, les élèves sont donc orientés selon leur profil de compétences vers les formations subséquentes. Cette démarche repose sur une évaluation par objectifs dans une perspective de formation et non de sélection. Pour permettre l'émergence d'une école réellement intégrative, les conditions indispensables sont:

- **une formation large et approfondie des enseignants répondant aux besoins de la diversité des élèves;**
- **l'attribution d'un nombre d'enseignants permettant la constitution de classes ou de groupes à effectif réduit;**
- **des moyens d'enseignement diversifiés.**

L'école doit permettre aux élèves de vivre et d'apprendre ensemble dans le respect des différences. L'intégration est donc une préoccupation centrale de l'école aujourd'hui. Elle doit faire en sorte que chacun puisse bénéficier au maximum du temps scolaire.

**Par conséquent, les conditions de mise en œuvre sont:**

### Au niveau de la CIIP, des cantons et des communes

- a) Harmoniser les lois cantonales sur l'instruction publique: inscrire et définir dans la loi l'intégration scolaire des élèves ayant des besoins particuliers. Les différentes lois cantonales doivent être ordonnées de manière à favoriser le passage d'un canton à l'autre.
- b) Rattacher à un même département l'école dans son ensemble: l'enseignement spécialisé sous toutes ses formes dépend de l'instruction publique.
- c) Adopter et reconnaître le principe d'une école ouverte à tous. Les parents ont le droit d'inscrire leur enfant dans l'école de leur quartier, village, lieu ou région. En principe, tous les élèves sont scolarisés ensemble, quels que soient leurs handicaps et par

conséquent leurs besoins. Si une autre mesure s'avère nécessaire, c'est uniquement dans l'intérêt de l'enfant concerné, compte tenu des ressources environnementales (famille, école, milieu).

d) Etablir une typologie des handicaps et par conséquent des besoins et des services à mettre en place, en référence à la Classification internationale des fonctions (CIF) développée par l'OMS. Cette conception considère le handicap comme un processus évolutif et interactif entre l'état de santé et les facteurs contextuels.

e) Accorder un même statut à tous les enseignants de l'école obligatoire, la formation des enseignants visant des compétences élevées pour tous.

f) Veiller à ce que la politique d'intégration s'applique également au personnel enseignant ayant un handicap qui n'entrave pas l'exercice de la fonction.

g) Attribuer à chaque établissement les ressources nécessaires à l'accueil de tous les enfants, quels que soient leurs besoins.

h) Adapter les constructions scolaires, nouvelles ou existantes, de manière à supprimer les barrières architecturales gênant ou empêchant l'accès à tous les élèves.

i) Créer à l'intérieur des établissements des espaces permettant de travailler avec des groupes d'élèves d'effectifs et de compositions différents favorisant les interactions.

### Au niveau des classes et des établissements

j) Favoriser le travail en équipe pour la gestion des élèves en difficultés.

k) Accorder aux enseignants les conditions d'une pédagogie de la différenciation des effectifs réduits; des enseignants complémentaires; des moyens d'enseignements et des outils didactiques permettant le développement des compétences des élèves et une diversité d'accès aux savoirs en favorisant l'interaction des élèves entre eux.

l) Créer des structures d'aide et de soutien psychopédagogiques pour les enseignants.

m) Etablir des modalités de collaboration avec les professionnels médicaux et paramédicaux traitant des fonctions suivantes: fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement (handicap physique); fonctions de la voix et de la parole (difficultés d'élocution); fonctions sensorielles (cécité et acuité visuelle réduite,

malentendances et surdités); fonctions mentales et émotionnelles (handicap mental et troubles du comportement).

#### **Au niveau de la formation des enseignants,**

n) Procurer aux candidats à l'enseignement une formation polyvalente leur permettant d'enseigner dans toutes les structures de l'école obligatoire. Les stages auprès des élèves ayant des besoins particuliers font

par conséquent partie de la formation de chaque candidat.

o) Apprendre à gérer l'hétérogénéité.

p) Proposer, dans le cadre de la formation continue, des cours spécifiques à l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers.

q) Encourager les enseignants à persévérer dans l'exploration de recherches innovantes pour une plus grande efficacité dans la gestion des différences. ●

## **Coup d'œil** dans le *Livre blanc*

### **L'école est ouverte à tous**

L'humanité est diverse, la population est diverse. En dépit de l'opinion dominante, c'est la différence qui est la norme, et le premier devoir de l'école est de reconnaître cette diversité comme une évidence incontournable. L'école est ouverte à tous et doit dépasser les syndromes d'intégration et d'exclusion. Les différences doivent être prises en compte. Une école ouverte à tous diversifie ses pratiques et différencie ses apports pour permettre l'épanouissement de chaque élève. (p. 4)

### **L'hypermédicalisation menace**

La tendance à médicaliser tout comportement «hors norme» est exacerbée et dépend de phénomènes de mode. Si l'apport médical à certains troubles avérés est indispensable, le «tout-médicalisé» ne saurait être une solution à long terme, parce qu'il permet une déculpabilisation tous azimuts. Il est vital pour les enfants et les jeunes de pouvoir être considérés comme tels, même avec des difficultés et des problèmes, plutôt que comme des malades ou des handicapés.

### **L'école est au cœur de tendances paradoxales**

Le système scolaire et ses enseignants sont au cœur des tensions entre les courants humaniste et «républicain». L'un prône une école inclusive, ouverte à tous, censée accueillir toutes les différences et une grande partie des handicapés. L'autre ne voit d'efficacité que dans un système sélectif, fondé sur un supposé mérite, donc sur la compétition, par l'exclusion et la constitution de groupes d'élèves les plus homogènes possible. Si le discours officiel semble clairement pencher pour la première option, le fonctionnement de l'école même, les pressions de l'économie et l'obsession d'une rentabilité immédiate contraignent au choix

SYNDICAT DES  
ENSEIGNANTS  
ROMANDS S.E.R.

LIVRE BLANC

### **Pour un humanisme scolaire**

*L'humanisme scolaire a été largement prôné et assuré par les enseignants dans le passé. Le respect et l'attention à l'autre doivent plus que jamais prendre le contre-pied des valeurs ambiantes.*

Mai 2011

inverse. Nombre de paradoxes persistent encore entre l'ambition des options prises dans le discours institutionnel et la réalité décalée de leur mise en œuvre. Ces incohérences n'engagent pas à percevoir l'école comme une institution solide, ouverte et prospective.

### **La différenciation peine face au syndrome de la fabrique de clones**

Une école égalitariste, normative et à la recherche incessante d'une impossible homogénéité ne peut qu'être imperméable à toute différenciation. En considérant les élèves pour ce qu'ils sont et ce qu'ils vont devenir, l'entrée ne peut se faire que par la dif-

férenciation, quand bien même les structures actuelles de l'école la rendent peu praticable concrètement.

### **Attribuer aux élèves en difficulté des enseignants chevronnés**

L'effort de formation et d'attribution des moyens doit être résolument dirigé sur les élèves qui ont le plus de difficultés, sans que ceux-ci fassent systématiquement l'objet de regroupements «économiques». L'organisation du travail en dynamiques intelligentes gérées par des équipes peut faire des miracles avec quelques moyens supplémentaires. Au-delà des intégrations et des inclusions, une organisation d'une école pour tous les élèves, avec lucidité et sans tabou, est tout à fait possible si la responsabilité et les moyens qui vont avec sont donnés aux équipes.

– Abandonner les décisions administratives coupables qui mettent en danger élèves et enseignants.

– Organiser les regroupements d'élèves et les constitutions d'équipes avec les professionnels, en fonction de la réalité du terrain. ●

# Martigny, école pour tous

L'idée de base de Martigny est très simple, c'est d'inverser la charge de la preuve: ce n'est pas à l'élève (ni à ses parents) de prouver qu'il peut fréquenter l'école, c'est à l'école de faire valoir quand un élève ne peut y être accueilli. L'école est ouverte à tous à de très rares exceptions près. Elle doit assumer cette responsabilité avec les moyens et le fonctionnement adéquats. Dès les années 90, sur l'impulsion de son directeur d'alors, M. Jean-Pierre Cretton, les écoles de Martigny se sont efforcées de mettre en œuvre ce concept d'inclusion.

«**D**e 1995 à 1997, dans le cadre d'un projet d'établissement, nous avons mené une analyse du fonctionnement et des besoins de notre école et surtout une réflexion sur les valeurs que nous voulions défendre.

Ce projet a débouché sur une **charte** dont un des articles est: «L'école refuse l'exclusion sous toutes ses formes et s'organise de façon à permettre à tout élève de suivre la classe des camarades de sa catégorie d'âge.»

Cet article concerne tous les élèves de notre école, qu'ils soient surdoués, allophones, en difficultés scolaires, en situation de handicap.

#### **Pour que cette approche se concrétise**

- L'école doit tenir compte des similitudes et des différences présentes en chaque individu, lui permettre de se développer et de progresser
- Elle doit être ouverte à tous les enfants et mettre en

place des moyens pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves.

Le Centre pédagogique spécialisé (CPS) est le moyen choisi pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap.

Bien sûr, la scolarisation des élèves ayant des besoins spéciaux ne doit pas prêterit les autres élèves de la classe.»

[www.ecolemartigny.ch](http://www.ecolemartigny.ch)

«Nous ne devons pas nous demander à quelles conditions un élève peut être admis à suivre la classe ordinaire, mais pour quelles raisons et sur la base de quels critères un élève ne peut plus être scolarisé avec les camarades de son âge. Et par conséquent que doit faire l'école pour lui permettre d'en faire partie.»

(Jean-Pierre Cretton)

## Au-delà de Martigny

«**D**ès 2003, l'Etat du Valais confie également aux communes de Monthey et de Sierre l'encadrement scolaire et éducatif des enfants de la région présentant des handicaps moyens à sévères.

A partir de 2009, la philosophie de la «non-séparation» se développe dans tout le canton, aboutissant à la création des Centres pédagogiques spécialisés (CPS) dans les villes valaisannes de Sion, Viège et Brigue.

Les CPS ont comme objectif de base de répondre aux besoins des enfants au bénéfice de mesures scolaires spéciales au sens de l'assurance-invalidité. Aujourd'hui, cette définition correspond aux mesures renforcées de pédagogie spécialisée définies dans le cadre de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 25 octobre

2007. Ils ont pour mission de favoriser le processus de «non-séparation» de ces enfants au sein de l'école ordinaire et de prendre en compte leur différence en répondant à leurs besoins spécifiques grâce à des projets pédagogiques et pédago-thérapeutiques. Pour répondre à cette mission, les CPS sont organisés en deux secteurs: un secteur pédagogique, relevant de la responsabilité de l'Office de l'enseignement spécialisé, et un secteur pédago-thérapeutique, relevant de la responsabilité clinique du Service cantonal de la jeunesse (SCJ), qui délègue le Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA).»

Sylvie Nicole-Dirac  
*Schweizerische Zeitschrift für  
Heilpädagogik* Jg. 15, 11-12 /09

## Un bilan

«Suite à plusieurs années de pratique, nous constatons que «l'école pour tous» brise l'isolement des personnes en situation de handicap et des intervenant-e-s. De plus, elle favorise la compréhension et l'acceptation des enfants en situation de handicap par leurs pairs. En contact avec les élèves sans difficultés, les élèves en situation de handicap ont plus d'occasions d'atteindre de meilleures performances scolaires ou sociales parce qu'ils sont exposés à des modèles dont l'adaptation est supérieure à la leur. De plus, aucun impact négatif n'a pu être mesuré sur les

apprentissages scolaires des élèves sans difficultés. Ces derniers profitent, grâce au contexte de la «non-séparation», de faire l'apprentissage de l'acceptation de la différence. Ils développent une nouvelle solidarité, une meilleure tolérance et deviennent plus mûrs et plus responsables. Ce constat pratique se calque sur les résultats de nombreuses recherches: «Aucune recherche sur l'intégration n'a permis de trouver d'effet négatif sur le plan des apprentissages scolaires et sociaux» (Doudin, Baumberger, Moulin et Martin, 2007).»

Sylvie Nicole-Dirac

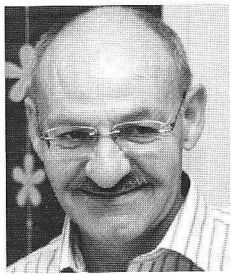
# Le Valais, une exception?

**Est-ce qu'une pratique comme celle de Martigny est possible partout? Quel degré de cohérence est nécessaire entre l'école et la société locale sur le plan de l'inclusion? La population de Martigny est-elle plus ouverte aux différences et aux handicaps? Le chemin parcouru par leur école a-t-il modifié la perception de la communauté et des autorités de Martigny? La société martigneraise ou valaisanne serait-elle devenue inclusive? Pourquoi ce qui est possible là ne l'est-il apparemment pas dans d'autres lieux, dans d'autres cantons? Voir à cet égard l'avis du Professeur Denis Müller dans la revue pédagogique *Prismes* de la HEP Vaud, qui a consacré un numéro entier en décembre 2010 au thème «Intégration et inclusion à l'école».**

«On répétera que l'idéal d'une école et d'une pédagogie inclusive est plus une visée et un horizon imaginaire dont doivent débattre les adultes qu'une anticipation obligatoire de ce que ces derniers peinent tant à réaliser eux-mêmes dans la société civile et dans la vie ordinaire. L'école ne doit pas devenir une surface de projection lisse et englobante du désir des adultes, pas toujours au clair sur leurs objectifs et tentés en conséquence de s'en remettre au seul bon sens des autorités en place. Si cela est juste, alors on ne devrait pas concevoir l'école dite «inclusive» comme une nouvelle école, ou comme une sortie hors de l'école «normale», qui serait seulement différenciatrice et intégrative, alors que la «vraie» école, l'école idéale du futur, serait exclusivement à penser sur le mode inclusif. La notion d'école inclusive serait plutôt l'indication d'une visée de justice et d'égalité, visée normative ayant pour fonction d'orienter la mise en place de mesures différenciatrices et intégratives. Il y a un risque de dérive «totalitaire» dans l'utilisation du terme de l'inclusion, qui, en

moins d'une année, semble avoir relayé celui d'intégration, qui demeure pourtant la réalité actuelle de l'école vaudoise, pas si différente, en cela, des écoles des cantons voisins. Nous retrouvons ici le paradoxe analysé plus haut. La bonne volonté et les bonnes intentions présidant à l'idée normative d'école inclusive reposent sur le postulat d'une société inclusive à mettre en place et en œuvre le plus rapidement possible et par les moyens les plus efficaces possibles. Le rôle et la responsabilité des acteurs sociaux engagés dans une telle réalisation se trouvent ainsi largement sous-exploités. Nous avons besoin de temps et de maturation. Il en va dans l'école comme dans la vie politique et comme dans la réflexion éthique: qui va piano va sano.»

Denis Müller, professeur d'éthique aux Facultés de théologie de Genève et Lausanne.  
*Prismes* / revue pédagogique hep Vaud / no 13 / décembre 2010



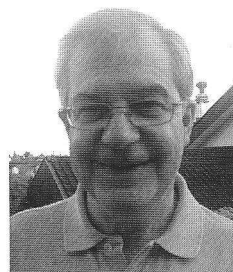
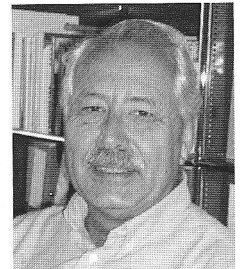
## L'évidence de Martigny

Est-ce aussi évident que ça de construire une école inclusive? Le directeur des écoles de Martigny, Raphy Darbellay, en parlera aux Assises (voir p.6 et 7)



## L'inclusion en Suisse romande

On en est où et on va où ? L'analyse de Pierre-André Doudin et la profession de foi d'Elisabeth Baume-Schneider



## Hypermédicalisation, hypomédicalisation

Les interactions des compétences médicales et pédagogiques. L'avis de Michel Baader (voir aussi en p.12)

## Une histoire d'intégration bouleversante

Les Assises font une incursion dans le film *Notre école* avec la très belle présence de Miruna Coca-Cozma, réalisatrice (voir p.10)



## Un débat nourri

Chaque participant aura à disposition des «post-it» avec lesquels il pourra faire part de réflexions ou de questions à déposer sur des panneaux. Les intervenants réagiront aux billets qu'ils auront choisis.



# Ecole fourre-tout ou école pour tous ?

## Le prix de l'intégration

### Programme

Animateur : Laurent Bonnard, ancien journaliste à la RSR

Dès 8 h 30 Accueil café-croissant

9 h 15 Démarrage de la journée par Laurent Bonnard, et Georges Pasquier, président du Syndicat des enseignants romands

9 h 30 *«L'évidence de Martigny»*  
Propos de Raphy Darbellay, directeur des écoles de Martigny

9 h 45 *«Inclusion scolaire, état des lieux et perspectives»*  
Conférence de Pierre-André Doudin, docteur en psychologie, professeur à l'Université de Lausanne et à la Haute Ecole pédagogique du Canton de Vaud

10 h 15 Intervention de Mme la Conseillère d'Etat Elisabeth Baume-Schneider, présidente de la CIIP

10 h 45 Questions du public à Mme Elisabeth Baume-Schneider

11 h *«Tous intégrés»*  
Propos de Mme Monique Capt, enseignante, doyenne à l'établissement primaire de Prélaz à Lausanne, ancienne présidente de l'AVECIN -SPV

11 h 15 *«Hypermédicalisation, hypomédicalisation des élèves»*  
Conférence du Dr Michel Bader, privat-docent de la faculté de Biologie et de Médecine de l'UNIL, psychiatre et psychothérapeute FMH pour enfants, adolescents et adultes

11 h 45 *«La mobilisation des Jurassiens»*  
Propos d'un responsable du Syndicat des enseignants jurassiens sur le bilan de leur journée de réflexion pédagogique et d'action du 12 septembre

12 h Repas

14 h *Extraits du film «Notre école»*

14 h 15 Interview de la réalisatrice Miruna Coca-Cozma, par Laurent Bonnard

14 h 30 Débat avec le public en présence des sept intervenants de la journée

16 h 15 *Regards sur la journée et conclusion*  
Propos de Philippe Bonvin, valaisan, docteur en psychologie; il a été maître-assistant à l'Université de Fribourg et psychologue à l'Etat de Fribourg, il est professeur-formateur à la HEP-Vaud

16 h 40 Clôture par Laurent Bonnard

16 h 45 Apéritif

# L'intégration vue du dedans

Sur proposition de Laurent Bonnard, le groupe de pilotage a décidé de projeter lors de ces Assises des extraits du film *Notre école* coréalisé par Miruna Coca-Cozma, et d'inviter cette dernière à en parler et à participer aux débats de l'après-midi.

Une magnifique occasion de sortir des murs de nos écoles, et d'aborder la complexité du processus d'intégration à travers un vécu qui s'exprime par le regard d'enfants et de jeunes, dans une réalisation dont la qualité est unanimement reconnue.

Les participants aux Assises auront l'occasion de partager un moment très fort grâce à cette projection et à la présence de Mme Coca-Cozma.

(réd.)

(Plus d'informations et la bande-annonce du film sur le site des Assises.)



## Le film

«*Notre école (Our school)* raconte l'histoire de trois enfants roms, Alin (8 ans), Benjamin (12 ans) et Dana (14 ans), qui participent à un projet d'intégration dans une école roumaine, au nord de la Transylvanie. Ils luttent contre l'intolérance et la discrimination avec humour et effronterie. Le documentaire suit de près la manière dont se mettent en place les mécanismes du racisme et dévoile la complexité de la discrimination que les Roms rencontrent aujourd'hui non seulement en Roumanie, mais aussi en Suisse et plus largement en Europe. Le film commence en 2006 quand, d'un établissement fréquenté seulement par les Roms, les enfants seront déplacés à l'école principale de la ville de Târgu Lapus où ils étudieront ensemble avec les Roumains. Une fois intégrés dans l'école principale, malgré leurs espoirs et leur optimisme, les enfants devront affronter les attentes faibles des professeurs et davantage d'isolement.

Le film documente aussi sur comment les politiques d'intégration et les discours militants s'appliquent concrètement sur le terrain, comment le processus de déségrégation se déroule véritablement dans la vie de tous les jours des Roms et des paysans de Transylvanie, tout en montrant d'une manière détaillée la complexité des relations interraciales. Portrait intime d'une communauté qui se bat depuis des siècles contre les préjugés et le racisme institutionnalisés.»

Patricia Dumont, responsable du cinéma Bio, Carouge

## Un documentaire bouleversant

«La réalisatrice roumaine cosigne un documentaire sans concession sur le sort des enfants roms en Roumanie. Une aventure humaine, drôle et intelligente qui dissèque la complexité du processus d'intégration des Roms et la bonne conscience de nos sociétés. Entre rêve et profonde désillusion, *Notre école*, actuellement sur les écrans en Suisse romande.

La caméra suit Alin, Benjamin et Dana, trois enfants roms, habités par un rêve a priori simple: celui d'aller à l'école, d'apprendre et de jouer au foot avec d'autres enfants. Comme souvent les aventures simples, celle-ci se heurte à quelques ratés, des écueils, des barrages... qui deviennent rapidement des montagnes quasi infranchissables. *Notre école*, réalisé par les réalisatrices roumaines Miruna Coca-Cozma et Mona Nicoara, donne la parole à tous les acteurs de ce voyage. A l'arrivée, un documentaire bouleversant qui heurte les idées reçues et montre la complexité du processus d'intégration.

Depuis sa sortie en 2011, *Notre école* a reçu un accueil enthousiaste du public. Il a été projeté dans plus de 50 Festivals internationaux. Il a reçu le prestigieux Prix Sterling pour le meilleur documentaire américain au Festival de Silverdocs. «Voir que ce film bénéficie d'un accueil international aussi important, des Etats-Unis en Corée, en passant par la Suisse ou le Kosovo, nous laisse croire que cette histoire d'Alin, Beni et Dana est universelle et que son approche humaine, empathique, fait résonner tous les publics», explique Miruna Coca-Cozma.»

Chantal Savioz, [www.lesquotidiennes.com](http://www.lesquotidiennes.com)

# La jeunesse débat

## de l'intégration et de l'inclusion

Depuis quelques années, la Fondation Dialogue propose des formations et une méthodologie pour développer auprès de la jeunesse les compétences du débat démocratique (voir encadré ci-dessous). Des fiches argumentaires sont proposées sur de nombreux sujets à débattre, avec de nombreuses informations et des arguments pour et contre, qui permettent d'organiser dans les collèges et les établissements, ou à l'occasion d'activités extrascolaires, des débats argumentés et constructifs de l'apprentissage démocratique ([www.lajeunessedebat.ch](http://www.lajeunessedebat.ch)).

En collaboration avec la FED (Fondation éducation et développement), le SER a mis sur pied une fiche argumentaire intitulée «Faut-il intégrer les élèves «en difficulté» dans les classes ordinaires?», qui sera ajoutée à la série mise à disposition de «La jeunesse débat». Quelques débats pourraient avoir lieu à la rentrée, dont les participants aux Assises pourraient recevoir un retour.

Comme c'est l'usage, cette fiche présente d'abord les données du problème en définissant ce qu'est l'enseignement spécialisé, ses taux de prise en charge et la tendance intégrative actuelle. Elle décrit ensuite les



processus et les limites de l'intégration dans les classes ordinaires. Ensuite, toute une série d'arguments sont proposés pour ou contre l'intégration des «élèves en difficulté» dans les classes ordinaires. Quelques précisions sur le PER et sur les élèves allophones concluent la fiche, avant une rubrique lexicale et une proposant des liens internet.

Cette fiche est visible sur le site des Assises ou sur celui de La jeunesse débat. ●

## Important travail de la commission de l'enseignement spécialisé du SER

► Depuis le mois de janvier, la commission de l'enseignement spécialisé du SER, présidée par la Valaisanne Catherine Dayer, travaille à l'analyse du changement en Suisse romande et de ce qu'elle nomme elle-même «un bouleversement philosophique et idéologique». L'important investissement des membres de la commission est une richesse pour le SER. Un premier rapport vient de tomber, qui sera très utile au CoSER et aux syndicats cantonaux. La commission met en évidence les importantes différences entre les cantons et les difficultés de mise en œuvre de l'accord intercantonal. Elle pose aussi un certain nombre de «bonnes questions» qui seront bientôt d'une brûlante actualité.

Mais les membres de la commission vont encore plus loin dans la réflexion: «Et la suite? L'école se doit d'être inclusive

et la société ne l'est pas. Quelle place y a-t-il dans la société pour ces élèves? Comment annonce-t-on à un adolescent qu'il n'a d'autres choix que l'atelier protégé pour son avenir professionnel? Il est temps que la société et pas uniquement l'école se sente concernée par le besoin d'intégration des personnes différentes, car nous sommes tous, de près ou de loin, des acteurs de l'intégration. Un changement aussi important que celui qui découle de l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée ne peut pas se faire du jour au lendemain. (...)La pratique de l'intégration est une évidence dans certains cantons, elle semble être une contrainte pour d'autres. La présentation des expériences, l'échange entre les diverses pratiques pourrait être favorisée et éviterait peut-être certains écueils.» ●

# Le monde médical et l'éducation

La France et, plus généralement, les sociétés occidentales ont fait de la médecine un modèle qui envahit progressivement tous les domaines, au point que peu de questions lui échappent aujourd'hui: on traite les enfants hyperactifs et délinquants par la médecine; on traite les dysfonctionnements de la famille ou de l'entreprise par la médecine; on traite les difficultés d'insertion sociale par la médecine, etc. Bien sûr, la médecine a, sur ces questions, une réelle efficacité en ce qu'elle masque les symptômes individuels de maux collectifs. Elle apaise dans l'instant – et c'est évidemment indispensable au regard des souffrances des personnes –, mais elle paralyse aussi la réflexion sur d'autres modes d'intervention qui, eux, prendraient en compte, tout à la fois, la dimension collective, la recherche des causes profondes et le travail sur le long terme. A cet égard, une société qui renvoie tous ses problèmes à la médecine est une société malade. C'est une société qui s'avoue elle-même malade. Et disqualifie le politique ou l'assujettit au médical... ce qui est la maladie sociale – et, a fortiori, démocratique – par excellence. (...)

On sait le rôle essentiel joué par les médecins dans l'histoire de la pédagogie, d'Itard à Montessori, de Claparède à Decroly et à Korczak. Ce n'est pas un hasard: la médecine s'appuie sur le serment d'Hippocrate – dont nous n'avons pas d'équivalent en éducation – qui

fonde les pratiques sur l'obligation de **soigner sans conditions**. Parier sur la guérison du malade et tout mettre en œuvre pour cela est au cœur du projet médical et constitue, en quelque sorte, le noyau dur identitaire des professions médicales. L'éducation, en revanche, a longtemps été – et reste très largement – une **éducation sous conditions**: conditions de richesse ou conditions d'aptitudes... Bourdieu nous ayant montré à quel point le passage des unes aux autres n'est qu'un glissement sémantique qui ne modifie en rien la «reproduction» sociale. Que les médecins aient été les premiers à mettre en avant le postulat d'éducabilité n'a donc rien d'étonnant. Empruntant à Rousseau et aux philosophes matérialistes du XVIIIe siècle le concept de «perfectibilité» ou de «malléabilité» humaines, ils ont promu l'idée que, comme en médecine, l'éducateur n'avait pas le droit de désespérer de quiconque et que, s'il ne pouvait être tenu à «l'obligation de résultats» (puisque l'homme n'est pas un simple objet qu'on fabrique), il était tenu à «l'obligation de moyens»: tout mettre en œuvre pour que l'enfant se développe, apprenne et accède à «l'autonomie» – *sapere aude* – définie par Kant comme le projet des Lumières. Le postulat d'éducabilité est ainsi né dans le prolongement du paradigme médical. (...)

Et, plus récemment, c'est la métaphore médicale qui a surtout été mise à contribution avec une volonté polémique explicite: ainsi, en 1968, les enfants de Barbiana expliquent-ils, dans la célèbre *Lettre à une maîtresse d'école*, que «l'école se comporte comme un hôpital qui soignerait les bien-portants et mettrait dehors les malades». La charge est violente, mais juste et efficace. On peut même la décliner sur de nombreux registres et expliquer, par exemple, que si la médecine se comportait comme l'institution scolaire, elle ferait soigner les rhumes de cerveau par les grands professeurs et confierait les cas les plus graves aux généralistes débutants (ce qui, au regard de la gestion des «urgences» à l'hôpital, est peut-être en train de nous arriver!). On peut dire aussi que, si les médecins se comportaient comme beaucoup de professeurs, ils recevraient les malades et se contenteraient de leur donner un diagnostic approximatif assorti d'un «Faites des efforts!» ou «Reprenez-vous au second trimestre»... A cet égard, la métaphore médicale garde une portée subversive incontestable... dont on aurait tort de se priver!



*Richesses et limites du modèle médical en éducation*  
Philippe Meirieu



# Le Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ) se prononce

Mercredi 12 septembre 2012 – 14h30  
Halle de gymnastique du Château à Delémont

1. Confirmation de M. Pierre-André Doudin, professeur à l'Université de Lausanne et à la HEP VAUD

**Intégration/inclusion scolaire : facteurs de risque et de protection pour l'enseignant-e.**

**Résumé :** Si des recherches montrent que l'intégration en classe ordinaire d'élèves ayant des besoins particuliers a des effets positifs sur ces élèves, une partie importante des enseignant-e-s reste opposée à cette intégration. Or, comment expliquer cet antagonisme entre résultats de recherche et point de vue des enseignant-e-s ? La psychologie et la santé nous donne quelques pistes de réponse.

2. Discussion générale

La parole est donnée aux participant-e-s pour poser des questions au conférencier, faire part de leurs expériences, suggérer des pistes de réflexion.

3. 10 messages incontournables pour une intégration réussie

Sur la base d'une liste de mesures, non exhaustive (voir au verso), un sélectif 10 priorités permettant d'améliorer les conditions d'intégration scolaire et d'en assurer la réussite.

COMITÉ CENTRAL DU SEJ

Le SEJ organise une conférence-débat qui aura lieu quelques jours avant les Assises. Partant de la constatation des effets positifs de l'intégration en classe ordinaire d'élèves ayant des besoins particuliers, non seulement auprès de ces élèves mais aussi auprès des autres, le SEJ interroge ses membres sur l'opposition et les réticences de la majorité des enseignantes et des enseignants au sujet de ces intégrations. Après une conférence de Pierre-André Doudin sur les facteurs de risque et de protection pour l'enseignant-e, les participant-e-s seront appelés à définir les «dix mesures incontournables pour une intégration réussie». La Commission d'enseignement spécialisé (COMES) et le comité du SEJ font la proposition d'une trentaine de mesures (voir ci-dessous) auxquelles vont s'ajouter celles qui seront proposées par les participants. Un retour de cette importante journée sera donné aux Assises (voir programme).

Quelques-unes des propositions faites en vue de la journée du 12 septembre à Delémont:

- soutenir et encourager la formation d'enseignants spécialisés, formation adaptée aux nouvelles exigences du métier;
- offrir des cours spécifiques sur l'inclusion, sur la coopéra-

tion, sur la différenciation, sur la gestion de classe dans la formation de base des enseignants; plus de stages en enseignement spécialisé;

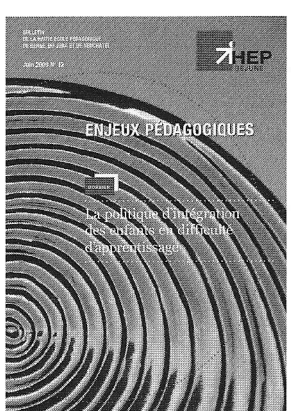
- organiser des stages pour les enseignants ordinaires dans des classes dans lesquelles l'inclusion fonctionne
- compter sur des enseignants spécialisés comme ressource pour une classe;
- avoir des enseignants spécialisés en nombre suffisant;
- mettre en place un soutien social et structural à l'enseignant ordinaire et à l'enseignant spécialisé; personne ressource: enseignant spécialisé n'enseignant pas, mais pouvant intervenir dans la classe et donner des pistes concrètes;
- assurer des interventions entre enseignants ordinaires ayant dans leur classe un enfant à besoins particuliers (...). Une trentaine de propositions sont ainsi faites, dont beaucoup insistent sur les mesures structurelles, les moyens nécessaires à la bonne mise en œuvre de tout type d'intégration, sur une grande flexibilisation des institutions et de l'organisation du travail scolaire et sur l'indispensable discours officiel clair accompagnant tout travail d'inclusion ou d'intégration. (Voir le détail sur [www.sej.ch](http://www.sej.ch))

## Exit la CES, voici la CLPS

(Conférence latine de la pédagogie spécialisée)

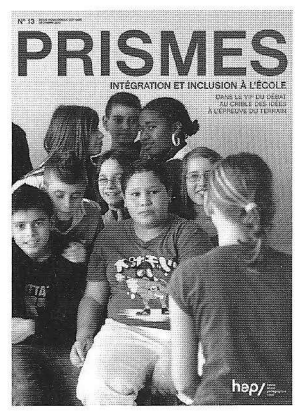
Dans la mouvance de la réorganisation de la CIIP, l'ancienne Commission de l'enseignement spécialisé (CES) de la CIIP s'est transformée en Conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS). Elle est appelée à couvrir les problématiques relevant de la pédagogie spéciali-

sée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans et devient un instrument de la CIIP au sens de l'art. 10 de ses statuts. La journée annuelle de réflexion qu'elle organise aura lieu cet automne à Fribourg, le 9 novembre, autour du thème de l'intégration.



## Autour de l'intégration

Outre le bulletin de la CIIP et le magazine *Prismes* de la HEP-Vaud cités dans les pages précédentes, la HEP BEJUNE a consacré en 2009 le numéro 12 de ses *Enjeux pédagogiques* à «La politique d'intégration des enfants en difficulté d'apprentissage» dans un excellent numéro, consultable comme les autres sur le site des Assises ([www.assises-education.ch](http://www.assises-education.ch)).



# Une initiative de la Fapert

## dans le cadre des Assises romandes de l'éducation

### **Débat: deux heures à l'écoute des parents sur le thème de l'intégration**

Lorsque j'ai proposé au groupe de pilotage des Assises d'organiser un débat avec les parents d'élèves et à Laurent Bonnard de m'accompagner dans cette expérience, j'étais très loin de me douter de ce que nous allions vivre lors de cette soirée du 14 juin 2012 à Marin-Epagnier dans le canton de Neuchâtel. Sans idées préconçues, nous nous étions mis d'accord pour laisser librement la parole aux parents présents en évitant de les influencer dans un sens plutôt qu'un autre. L'expérience fut à la hauteur de nos espérances puisqu'elle a pu réunir des parents d'enfants «normaux» et différents (avec troubles d'apprentissages, handicap mental et/ou physique, adoptés, d'origine étrangère...) ainsi que quelques enseignantes spécialisées des deux premiers cycles HarmoS, désirant entendre le vécu des parents dans le cadre de l'intégration.

Dans une qualité d'écoute exceptionnelle, chaque participant, enseignants ou parents, a exprimé son propre vécu et celui de son enfant au contact de l'école ou de l'institution spécialisée qui le prend en charge. Au fur et à mesure de la soirée, à chaque histoire évoquée, l'intensité augmente, aucune parole déplacée ou inutile, juste l'émotion qui se lit sur les visages, souffrance ou soulagement, souvent incompréhension, mais aucun reproche face au système, surtout une immense reconnaissance lorsque l'école accepte d'intégrer ces enfants avec un minimum de moyens. Le discours est simple, authentique, sans détours, il fait apparaître les faiblesses de notre société et nous confronte à nos responsabilités d'humains face à d'autres humains dont les besoins sont différents et que nous peinons à assumer.

### **Première surprise! Des enseignants à intégrer...**

Commençons d'abord par l'expérience des enseignants présents. Enseignants en classe ordinaire ayant ensuite passé à l'enseignement spécialisé ou vice versa, ils mentionnent tous la richesse d'enseigner à des enfants différents, mais aussi une fatigue accrue au fil des années et la difficulté de se sentir intégrés en tant qu'enseignants spécialisés au sein d'une équipe d'enseignants d'un établissement. Ils se sentent en marge de leurs collègues alors qu'ils se trouvent face à des situations difficiles et auraient besoin de soutien et d'échanges. L'enseignant spécialisé doit aussi être

intégré dans l'école au même titre que les élèves, et si possible avant de devoir assumer des élèves avec un handicap important. Intégrer un enfant différent, c'est assurément un lot d'émotions supplémentaires à gérer pour l'enseignant et ce n'est pas toujours évident! D'où la solution de pouvoir faire une pause pour les enseignants ordinaires; ne pas prendre d'élève avec un handicap durant une année ou deux permet de diminuer la pression, de récupérer et de se rendre à nouveau disponible pour un nouvel accueil.

### **Un combat pour le droit d'apprendre!**

Dans une situation déjà compliquée et difficile à gérer au quotidien, la plupart des parents nous ont fait part du combat qu'ils doivent mener auprès des autorités scolaires pour obtenir des prestations de soutien permettant le développement de leurs enfants. Quand bien même il s'agit là d'un droit fondamental, il n'est pas forcément respecté. De par l'adaptation constante que demandent ces enfants, les parents se trouvent fréquemment confrontés aux limites d'un système scolaire qui tente pourtant de répondre à toutes les situations. Alors, comment se faire entendre sans avoir l'impression d'être un éternel quémandeur?

### **Du côté de l'élève...**

A peu près toutes les situations et difficultés de l'élève différent sont évoquées: du besoin d'être évalué pour avoir un *feed-back* de sa progression à la non-acceptation par les autres élèves de la classe, de leur souffrance souvent cachée et difficile à détecter pour les adultes à la révolte d'être différent, du besoin d'être valorisé à la difficulté de devoir s'adapter à trop d'intervenants, ou encore du parcours chaotique de l'institution spécialisée à la classe ordinaire.

### **L'enfant adopté, une situation méconnue!**

Je pensais connaître passablement de situations d'enfants différents et pourtant, à celle-là, je n'y avais pas songé... Un enfant adopté «normal» est différent d'un enfant normal! Son statut d'enfant adopté génère déjà en soi une difficulté d'intégration et la plupart des adultes ignorent cette problématique!

### **Entre institution et école ordinaire, une organisation pas facile!**

Dans les situations mixtes, enfant bénéficiant à la fois des prestations d'une institution spécialisée et de l'école ordinaire, les parents doivent parfois choisir

entre la fête de Noël de l'institution ou celle de l'école pour des raisons d'organisation et de fatigue de l'enfant. Ce choix peut ne pas être bien vécu par les partenaires de l'institution délaissée... Une situation difficile de plus à gérer pour les familles!

### **Une histoire à répéter d'année en année...**

Ce soir-là, tous les parents ont été unanimes pour dire leur incompréhension face au fait qu'ils doivent chaque année raconter l'histoire de leur enfant auprès d'un nouvel enseignant. Comme s'il n'existait aucun dossier concernant l'élève, son handicap et son parcours scolaire, ni aucune transmission de dossier à l'intérieur de l'école. Que les parents aient à compléter des informations auprès de l'enseignant et faire connaissance est compréhensible et souhaitable, mais qu'il faille reprendre l'entier du parcours n'est pas vraiment acceptable et plutôt vécu comme un désintéret et une incompetence de l'école.

### **Des bénéfiques aussi bien dans l'école que dans l'institution spécialisée!**

Les parents mentionnent la stimulation qu'exercent les élèves d'une classe ordinaire sur le développement d'un enfant en situation de handicap. Pour peu que son intégration ne se déroule pas trop mal, c'est un bénéfice largement apprécié et reconnu! Or, ce bénéfice est perdu lorsque l'enfant ne peut plus être intégré et qu'il ne peut plus continuer son cursus à l'école secondaire. Cette situation est vécue comme une cassure dans le parcours de ces élèves. Les prestations très spécifiques que délivrent les institutions spécialisées sont également reconnues comme indispensables par les familles, elles ne s'opposent pas mais se complètent pour un développement optimal des capacités de l'enfant.

### **Préparer et informer pour intégrer...**

De l'avis des parents, il semble nécessaire de préparer et d'informer les élèves d'une classe et leurs familles

avant d'intégrer un enfant différent. Expliquer un handicap et son fonctionnement permet de comprendre des attitudes et des comportements inhabituels et ainsi d'aborder et d'accepter un camarade différent avec moins de réticences et de craintes. Les informations peuvent être apportées par les parents, un spécialiste, l'enseignant, le directeur ou l'enfant lui-même suivant son âge et son désir.

### **Ne pas confondre intégration et socialisation!**

Placer un enfant différent au milieu d'autres enfants pour qu'il apprenne à interagir est une bonne chose, mais ce n'est pas suffisant.

Les parents demandent clairement à l'école de faire son «job», c'est-à-dire de garantir aussi pour ces enfants-là des acquisitions scolaires: apprendre à lire, à écrire et à calculer.

### **Ce dont on parle trop peu...**

Au détour des récits, une phrase a attiré notre attention, nous l'avons reçue comme une claque en plein visage. Une des mamans a mentionné selon son expérience qu'il fallait «avoir confiance en l'enfant», simplement lui accorder cet espace pour lui permettre de grandir et de se faire confiance malgré ses difficultés.

### **Pour terminer**

Curieusement, le mot «intégration» n'a que peu été prononcé au cours de la soirée. Pourquoi donc? Parce que la préoccupation centrale des parents n'est pas l'intégration en tant que telle dans l'école, mais le développement global d'un maximum de compétences, y compris des compétences scolaires, pour leur enfant en vue d'une intégration souhaitée et souhaitable dans la société et par la société.

### **«L'intégration n'étant qu'un outil au service du développement de l'être humain.»**

Un grand merci aux parents et aux enseignants qui nous ont fait vivre cette soirée inoubliable!

---

# **La position**

## des collègues alémaniques

**T**out en redisant sa satisfaction de la conclusion de l'accord sur la pédagogie spécialisée, LCH a pris position le 8 septembre 2010 *zur Integration der Sonderpädagogik in die Regelschulen*. La déclaration souligne tout d'abord ce qui dysfonctionne dans les concepts cantonaux, elle dit ensuite aussi sa satisfaction de ce qui marche, et des réussites enregistrées dans les solutions séparatives, prend note aussi

des inconvénients des mêmes solutions séparatives et des avantages de l'intégration, souligne qu'à de nouvelles données il faut apporter de nouvelles réponses et rappelle les «conditions de réussite» que LCH publie chaque année, à défaut desquelles les demandes doivent être rejetées. Le texte est disponible sur le site des Assises ([www.assises-education.ch](http://www.assises-education.ch)).

# Le désarroi des enseignantes et des enseignants

**E**ngagés quotidiennement sur le terrain, confrontés aux pressions politiques qui veulent plus de sélection et plus de tri, en butte aux contraintes administratives qui exigent plus de contrôles pour plus de résultats, les enseignantes et les enseignants ont de la peine à comprendre comment on peut à la fois être une école plus «sérieuse» en mettant en échec plus d'élèves, et répondre à la demande «école ouverte à tous» en pratiquant la plus large intégration possible. L'évaluation du travail des élèves continue à être plus importante que la qualité des apprentissages. On réussit à l'école non pas parce qu'on apprend bien, mais parce qu'on est bien noté. Peu importe les progrès faits, le chemin parcouru, le développement réalisé, c'est le résultat qui compte.

*L'école héritée du XIXe siècle souffre d'une tare importante dont très peu sont conscients tant celle-ci est partie intégrante de la pratique, de l'habitude et de la culture scolaire. C'est l'évaluation des manques. En effet, toute appréciation du travail des élèves se fait en*

*termes de ce qui manque par rapport à une norme ou à des objectifs qu'on veut exigeants et haut placés. Il est légitime de venir à l'école en ne sachant pas; mais tout concourt, dès que l'enfant a revêtu son habit d'élève, à mettre en évidence non pas ce qu'il a acquis, mais ce qu'il lui reste à faire. (Livre blanc, p. 17).*

Dans cette école des *winner*s (voir encadré), y a-t-il une place pour l'inclusion ou même pour l'intégration? Si l'on souhaite vraiment une école pour tous, il faut commencer par construire une école qui valorise les acquis et non des manques, une école dont le moteur se nourrit de la réussite et non des échecs.

Aujourd'hui l'école répond à toutes les demandes, veut suivre tous les courants, certains cantons multiplient les réformes multidirectionnelles et souvent antinomiques et laissent aux enseignantes et aux enseignants la gestion des contradictions. Cette gestion est difficile, laisse des traces et finit par rendre l'exercice de la profession désespérant. Jusqu'à quand va-t-on jouer les apprentis-sorciers? ●

## Une école de «winners»

► Intégrer les enfants en difficulté dans l'école régulière constitue un idéal de justice qui s'enracine dans les conceptions modernes du droit et de l'éducation comme bien commun. Cependant, l'analyse des conceptions de la justice scolaire montre que cet idéal a été interprété de manière diverse selon les époques et les évolutions des systèmes d'éducation. En ce début de XXIe siècle, cet idéal d'intégration est mis fortement sous tension par deux développements potentiellement contradictoires : d'un côté, le projet d'intégrer dans l'école régulière tous les enfants en difficulté continue d'animer les autorités scolaires et politiques ; de l'autre côté, cette même intégration est désormais confrontée à d'autres logiques sociales et éducatives, plus particulièrement des revendications de liberté de choix de parents, de performance et de compétition. En Amérique du Nord, il est devenu évident qu'une part importante des établissements scolaires ont pris clairement un virage en faveur des *Win-*

*ners*, des gagnants : ceux-ci doivent être formés dès l'enfance dans une école compétitive, mettant l'accent sur la performance, les comparaisons entre élèves et établissements, les palmarès, le succès. Les plus « faibles », les moins rapides et ceux qui échouent n'ont certainement pas de place dans une telle école : ils sont considérés comme des fardeaux ou des obstacles ; ils doivent être séparés des autres et relégués dans les mauvaises écoles publiques, tandis que les *Winn*ers iront au privé ou dans les bonnes écoles publiques qui les auront sélectionnés. Bref, l'éducation des *Winn*ers exige une école de gagnants et non pas une école de perdants. On le voit, la lutte en faveur de l'intégration et de la justice est loin d'être terminée ! ●

Maurice Tardif  
in *Enjeux pédagogiques* no12